

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-312 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - ANNEE 2023

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2023-04-091 en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-05-141 en date du 9 mai 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-06-201 en date du 27 juin 2023 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2023,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 04 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°3 au budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
.011	Charges à caractère général	7 508 502,04 €		7 508 502,04 €
.012	Charges de personnel	17 533 294,00 €		17 533 294,00 €
.014	Atténuation de produits	12 115 530,00 €	130 000,00 €	12 245 530,00 €
65	Autres charges de gestion courante	24 376 333,00 €		24 376 333,00 €
66	Charges financières	249 292,96 €		249 292,96 €
67	Charges exceptionnelles	194 048,00 €		194 048,00 €
.022	Dépenses imprévues	654 500,00 €	-130 000,00 €	524 500,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	1 944 500,00 €		1 944 500,00 €
.042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 860 000,00 €		2 860 000,00 €
		67 436 000,00 €	0,00 €	67 436 000,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
.013	Atténuation de dépenses	30 000,00 €		30 000,00 €
70	Produits des services	1 994 250,00 €		1 994 250,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	46 666 424,00 €		46 666 424,00 €
74	Subventions d'exploitation	14 535 110,78 €		14 535 110,78 €
75	Autres produits de gestion courante	197 000,00 €		197 000,00 €
77	Produits exceptionnels	147 000,00 €		147 000,00 €
.042	Opérations d'ordre transfert entre sections	690 000,00 €		690 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 176 215,22 €		3 176 215,22 €
		67 436 000,00 €	0,00 €	67 436 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
10	Dotations et réserves	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 045 152,20 €		1 045 152,20 €
20	Immobilisations incorporelles	1 660 556,00 €		1 660 556,00 €
204	Subventions d'équipement	5 650 950,00 €		5 650 950,00 €
21	Immobilisations corporelles	8 908 773,00 €		8 908 773,00 €
23	Immobilisations en cours	1 811 835,00 €		1 811 835,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €		20 000,00 €
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €	-2 500,00 €	497 500,00 €
.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	690 000,00 €		690 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €		300 000,00 €
.001	Déficit reporté	910 625,79 €		910 625,79 €
	Reports	2 613 108,01 €		2 613 108,01 €
		24 111 000,00 €	0,00 €	24 111 000,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
.024	Produits de cessions	3 963 075,00 €		3 963 075,00 €
10	Dotations et réserves	3 690 300,00 €		3 690 300,00 €
13	Subventions	168 000,00 €		168 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	7 781 195,00 €		7 781 195,00 €
21	Immobilisations corporelles	480 000,00 €		480 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	940 500,00 €		940 500,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	1 944 500,00 €		1 944 500,00 €
.040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 860 000,00 €		2 860 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €		300 000,00 €
	Reports	1 983 430,00 €		1 983 430,00 €
		24 111 000,00 €	0,00 €	24 111 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_312BIS-BF



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-313 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 2023-12-313 - 2/3
S²LOW
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_313-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2023-04-093 en date du 05 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe « Centre aquatique » de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-06-204 en date du 27 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe « Centre aquatique » de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°2023-11-283 en date du 15 novembre 2023 approuvant la décision modificative n°2 du budget annexe « Centre aquatique » de l'exercice 2023,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°3 au budget annexe « Centre Aquatique » comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
.011	Charges à caractère général	1 536 990,00 €		1 536 990,00 €
.012	Charges de personnel	1 770 724,00 €		1 770 724,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 300,00 €		2 300,00 €
66	Charges financières	422 000,00 €	-20 000,00 €	402 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	30 786,00 €		30 786,00 €
.022	Dépenses imprévues	24 000,00 €	-20 000,00 €	4 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	713 000,00 €	40 000,00 €	753 000,00 €
.042	Amortissement	157 200,00 €		157 200,00 €
		4 657 000,00 €	0,00 €	4 657 000,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
.013	Atténuations de charges	7 346,70 €		7 346,70 €
70	Produits des services	1 550 000,00 €		1 550 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 550 000,00 €		2 550 000,00 €
.002	Excédent reporté	549 653,30 €		549 653,30 €
		4 657 000,00 €	0,00 €	4 657 000,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	879 989,71 €		879 989,71 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	332 132,00 €	-95 000,00 €	237 132,00 €
23	Immobilisations en cours	558 159,00 €	135 000,00 €	693 159,00 €
.001	Déficit reporté	911 195,50 €		911 195,50 €
.041	Opérations patrimoniales	480 000,00 €	10 000,00 €	490 000,00 €
	Reports	13 482,79 €		13 482,79 €
		3 184 959,00 €	50 000,00 €	3 234 959,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
10	Dotations et réserves	130 000,00 €		130 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000,00 €		300 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	770 696,00 €		770 696,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	713 000,00 €	40 000,00 €	753 000,00 €
.040	Amortissement	157 200,00 €		157 200,00 €
.041	Opérations patrimoniales	480 000,00 €	10 000,00 €	490 000,00 €
	Reports	634 063,00 €		634 063,00 €
		3 184 959,00 €	50 000,00 €	3 234 959,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calé

Fait à Libourne le 22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance

Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_313-BF



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-314 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE GEMAPI : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_314-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2023-04-100 en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe GEMAPI de l'exercice 2023,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe GEMAPI comme suit :

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°1	BP TOTAL 2023
.011	Charges à caractère général	93 500,00 €		93 500,00 €
.012	Charges de personnel	87 500,00 €		87 500,00 €
.014	Atténuations de produits	20 000,00 €	2 000,00 €	22 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	503 000,00 €		503 000,00 €
66	Charges financières	55 000,00 €		55 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €		2 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	5 831,00 €	-2 000,00 €	3 831,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	80 000,00 €		80 000,00 €
		846 831,00 €	0,00 €	846 831,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°1	BP TOTAL 2023
73	Produits issus de la fiscalité	830 000,79 €		830 000,79 €
.002	Excédent reporté	16 830,21 €		16 830,21 €
		846 831,00 €	0,00 €	846 831,00 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°1	BP TOTAL 2023
20	Immobilisations incorporelles	222 750,00 €		222 750,00 €
204	Subventions d'équipement	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	912 299,29 €	-10 000,00 €	902 299,29 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €		150 000,00 €
	Reports	207 823,71 €		207 823,71 €
		1 492 873,00 €	0,00 €	1 492 873,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°1	BP TOTAL 2023
.10	Dotations et réserves	150 105,00 €		150 105,00 €
.16	Emprunts et dettes	675 468,00 €		675 468,00 €
.21	Virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €		80 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €		150 000,00 €
.001	Excédent reporté	372 300,00 €		372 300,00 €
	Reports	65 000,00 €		65 000,00 €
		1 492 873,00 €	0,00 €	1 492 873,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calixte

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_314-BF



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-315 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION :
MODIFICATIVE N° 1

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_315-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,
Vu la délibération n°2023-04-099 en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion de l'exercice 2023,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiement de crédits votés,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,
Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°1 au budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
16	Emprunts	80 000,00 €		80 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	-40 000,00 €	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	20 700,00 €	40 000,00 €	60 700,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	86 600,00 €		86 600,00 €
	Reports	38 610,00 €		38 610,00 €
		275 910,00 €	0,00 €	275 910,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2023	DM N°3	BP TOTAL 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	50 140,08 €		50 140,08 €
.040	Amortissement	165 300,00 €		165 300,00 €
.001	Excédent reporté	60 469,92 €		60 469,92 €
		275 910,00 €	0,00 €	275 910,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_315-BF



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-316 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philipe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AP/CP ET DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_316-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposant :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2023-04-106 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal,

Considérant qu'il convient de procéder à des actualisations, ouvertures ou clôtures des autorisations de programme et crédits de paiement au titre de la fin d'année 2023 pour un meilleur suivi de la programmation des engagements.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à des actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal au titre de la fin d'année 2023 selon le détail ci-annexé

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance

Actualisation fin d'exercice 2023

Autorisations de Programme

Libellé de l'AP	Aides à l'amélioration de l'habitat privé
Numéro	15CN008

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP avant 2018 (réalisé)	525 447,00		525 447,00
CP 2018 (réalisé)	235 259,00		235 259,00
CP 2019 (réalisé)	187 514,00		187 514,00
CP 2020 (réalisé)	230 089,00		230 089,00
CP 2021 (réalisé)	357 112,00		357 112,00
CP 2022 (réalisé)	346 390,00		346 390,00
CP 2023 (réalisé)	500 000,00	-2 407,00	497 593,00
CP 2024	610 000,00	2 407,00	612 407,00
CP 2025	660 000,00		660 000,00
CP 2026	670 000,00		670 000,00
CP 2027	678 189,00		678 189,00
Total	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	
Subventions	86 400
Autofinancement et/ou emprunt	4 913 600

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 15CN008 / chapitre 204

Libellé de l'AP	Aides à la production de logements locatifs sociaux
Numéro	18CN055

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2019 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2020 (réalisé)	70 400,00		70 400,00
CP 2021 (réalisé)	88 200,00		88 200,00
CP 2022 (réalisé)	189 200,00		189 200,00
CP 2023 (réalisé)	666 400,00	-412 600,00	253 800,00
CP 2024	670 000,00	412 600,00	1 082 600,00
CP 2025	660 000,00		660 000,00
CP 2026	655 800,00		655 800,00
Total	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	3 000 000

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 18CN055 / chapitre 204

Libellé de l'AP	Travaux de réhabilitation et d'accessibilité
Numéro	16CN010

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP avant 2018 (réalisé)	41 817,00		41 817,00
CP 2018 (réalisé)	326 389,00		326 389,00
CP 2019 (réalisé)	585 860,00		585 860,00
CP 2020 (réalisé)	699 966,00		699 966,00
CP 2021 (réalisé)	180 022,00		180 022,00
CP 2022 (réalisé)	127 955,00		127 955,00
CP 2023 (réalisé)	176 000,00	-113 125,00	62 875,00
CP 2024	50 000,00	113 125,00	163 125,00
Total	2 188 009,00	0,00	2 188 009,00

Financement	
F.C.T.V.A.	358 921
Subventions	339 731
Autofinancement et/ou Emprunt	1 489 357

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 16CN010 / chapitre 23

Libellé de l'AP	Aménagement de terrains familiaux
Numéro	17CN011

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2023 (réalisé)	600 000,00	-600 000,00	0,00
CP 2024	691 140,00	600 000,00	1 291 140,00
CP 2025	30 532,00		30 532,00
Total	1 321 672,00	0,00	1 321 672,00

Financement	
F.C.T.V.A.	216 807
Subventions	168 000
Autofinancement et/ou Emprunt	936 865

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 17CN011 / chapitre 23

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Actualisation fin d'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-200070092-20231219-2023_12_316BIS-DE



Libellé de l'AP	Maison de l'entreprise et de l'emploi
Numéro	17CN012

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2023 (réalisé)	170 928,00	-163 488,00	7 440,00
CP 2024	2 480 695,00	163 488,00	2 644 183,00
CP 2025	2 362 069,00		2 362 069,00
Total	5 013 692,00	0,00	5 013 692,00

Financement	
F.C.T.V.A.	822 446
Subventions	0
Autofinancement et/ou Emprunt	4 191 246

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 17CN012 / chapitre 23

Libellé de l'AP	ALSH et Ecole de Musique Izon
Numéro	18CN010

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	757 787,00		757 787,00
CP 2019 (réalisé)	2 518 815,00		2 518 815,00
CP 2020 (réalisé)	414 993,00		414 993,00
CP 2021 (réalisé)	77 588,00		77 588,00
CP 2022 (réalisé)	10 032,00		10 032,00
CP 2023 (réalisé)	32 500,00	-16 950,00	15 550,00
CP 2024	0,00	105 000,00	105 000,00
Total	3 811 715,00	88 050,00	3 899 765,00

Financement	
F.C.T.V.A.	639 717
Subventions	442 221
Autofinancement et/ou Emprunt	2 817 827

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 18CN010 / chapitre 23

Libellé de l'AP	ALSH Arveyres
Numéro	20CN003

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2021 (réalisé)	11 664,00		11 664,00
CP 2022 (réalisé)	6 900,00		6 900,00
CP 2023 (réalisé)	207 500,00	-207 500,00	0,00
CP 2024	3 442 240,00	207 500,00	3 649 740,00
Total	3 668 304,00	0,00	3 668 304,00

Financement	
F.C.T.V.A.	601 749
Subventions	0
Autofinancement et/ou Emprunt	3 066 555

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20CN003 / chapitre 23

Libellé de l'AP	Documents d'urbanisme
Numéro	18CN014

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	153 456,00		153 456,00
CP 2021 (réalisé)	166 912,00		166 912,00
CP 2022 (réalisé)	422 930,00		422 930,00
CP 2023 (réalisé)	1 072 000,00	-604 082,00	467 918,00
CP 2024	337 200,00	947 800,00	1 285 000,00
CP 2025	252 000,00		252 000,00
Total	2 404 498,00	343 718,00	2 748 216,00

Financement	
F.C.T.V.A.	450 817
Subventions	120 000
Autofinancement et/ou Emprunt	2 177 399

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 18CN014 / chapitre 20

Libellé de l'AP	Village artisanal
Numéro	18CN002

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2022 (réalisé)	33 552,00		33 552,00
CP 2023	235 926,00	-151 029,00	84 897,00
CP 2024	1 163 845,00	151 029,00	1 314 874,00
CP 2025	897 046,00		897 046,00
Total	2 330 369,00	0,00	2 330 369,00

Financement	
F.C.T.V.A.	382 274
Subventions	0
Autofinancement et/ou Emprunt	1 948 095

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 18CN002 / chapitre 23

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE P

Actualisation fin d'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-200070092-20231219-2023_12_316BIS-DE



Libellé de l'AP **Concession aménagement cœur de Bastide Libourne**
 Numéro 21CN003

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2022 (réalisé)	204 240,00		204 240,00
CP 2023 (réalisé)	205 000,00	-760,00	204 240,00
CP 2024	205 000,00	760,00	205 760,00
CP 2025	205 000,00		205 000,00
CP 2026	205 000,00		205 000,00
CP 2027	205 000,00		205 000,00
CP 2028	205 000,00		205 000,00
CP 2029	205 000,00		205 000,00
CP 2030	205 000,00		205 000,00
Total	1 844 240,00	0,00	1 844 240,00

Financement	
F.C.T.V.A.	
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	1 844 240

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 21CN003 / chapitre 204

Libellé de l'AP **Développement commerces ruraux**
 Numéro 21CN002

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2023 (réalisé)	310 279,00	-126 154,00	184 125,00
CP 2024	408 000,00	126 154,00	534 154,00
CP 2025	780 000,00		780 000,00
Total	1 498 279,00	0,00	1 498 279,00

Financement	
F.C.T.V.A.	245 778
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	1 252 501

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 21CN002 / chapitre 23

Libellé de l'AP **Site Ecole des Girondins - relèvement crèche Libourne**
 Numéro 18CN041

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2023 (réalisé)	215 488,00	-153 150,00	62 338,00
CP 2024	1 701 251,00	153 150,00	1 854 401,00
CP 2025	3 576 562,00		3 576 562,00
Total	5 493 301,00	0,00	5 493 301,00

Financement	
F.C.T.V.A.	901 121
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	4 592 180

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 18CN041 / chapitre 20

Libellé de l'AP **ALSH Lapouyade (substitution site Maine Pommier)**
 Numéro 20CN007

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2023 (réalisé)	0,00	0,00	0,00
CP 2024	500 000,00	0,00	500 000,00
CP 2025	500 000,00	0,00	500 000,00
Total	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	164 040
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	835 960

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20CN007 / chapitre 23

Nouvelles Autorisations de Programme

Libellé de l'AP	PEM - Pôle d'Echange Multimodal
Numéro	21CN001

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2023 (réalisé)	0,00	168 090,00	168 090,00
CP 2024	0,00	1 575 000,00	1 575 000,00
CP 2025	0,00	0,00	0,00
CP 2026	0,00	0,00	0,00
CP 2027	0,00	0,00	0,00
CP 2028	0,00	0,00	0,00
CP 2029	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	1 743 090,00	1 743 090,00

Financement	
F.C.T.V.A.	0
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	1 743 090

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 21CN001 / chapitres 20 + 204 + 21

Libellé de l'AP	ALSH Guîtres
Numéro	22CN002

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2024	0,00	307 000,00	307 000,00
CP 2025	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	307 000,00	307 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	50 360
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	256 640

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 22CN002 / chapitre 21

Libellé de l'AP	ALSH Saint Denis de Pile
Numéro	22CN005

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2024	0,00	715 000,00	715 000,00
CP 2025	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	715 000,00	715 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	117 289
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	597 711

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 22CN005 / chapitre 21

Libellé de l'AP	ALSH Les Eglisottes
Numéro	22CN007

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2024	0,00	236 000,00	236 000,00
CP 2025	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	236 000,00	236 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	38 713
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	197 287

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 22CN007 / chapitre 23

Autorisations d'Engagement

Libellé de l'AE	Animation de la plateforme de rénovation de l'habitat privé
Numéro	15CN107

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP avant 2018 (réalisé)	343 856,00		343 856,00
CP 2018 (réalisé)	117 419,00		117 419,00
CP 2019 (réalisé)	229 983,00		229 983,00
CP 2020 (réalisé)	325 086,00		325 086,00
CP 2021 (réalisé)	405 784,00		405 784,00
CP 2022 (réalisé)	459 163,00		459 163,00
CP 2023 (réalisé)	573 460,00	-153 714,00	419 746,00
CP 2024	672 500,00	153 714,00	826 214,00
CP 2025	672 500,00		672 500,00
CP 2026	672 500,00		672 500,00
CP 2027	672 500,00		672 500,00
Total	5 144 751,00	0,00	5 144 751,00

Financement	
F.C.T.V.A.	
Subventions	1 328 946
Autofinancement et/ou Emprunt	3 815 805

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 15CN107 / chapitre 011

Libellé de l'AE	Etude habitat
Numéro	17CN108

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP avant 2018 (réalisé)	13 950,00		13 950,00
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	32 188,00		32 188,00
CP 2020 (réalisé)	9 270,00		9 270,00
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2022 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2023 (réalisé)	30 000,00	-30 000,00	0,00
CP 2024	30 000,00	30 000,00	60 000,00
Total	115 408,00	0,00	115 408,00

Financement	
F.C.T.V.A.	
Subventions	21 640
Autofinancement et/ou Emprunt	93 768

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 17CN108 / chapitre 011



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-317 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : ACTUALISATION

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_317-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n° 2023-04-108 et n°2023-11-287 relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe Centre aquatique ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à des actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe Centre Aquatique au titre de la fin d'année 2023 selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne **22 décembre 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance

Actualisation fin d'exercice 2023

Libellé de l'AP		Centre aquatique	
Numéro		15CN007	
Financement			
CP annuels		CP 2023	Actu fin 2023
CP 2016 (réalisé sur BP)		395 929,00	
CP 2017 (réalisé sur BP)		2 466 604,00	
CP 2018 (réalisé)		4 542 860,00	
CP 2019 (réalisé)		13 412 032,00	
CP 2020 (réalisé)		11 047 922,00	
CP 2021 (réalisé)		7 148 267,00	
CP 2022 (réalisé)		519 350,00	
CP 2023 (réalisé)		410 000,00	-154 665,00
CP 2024		0,00	154 665,00
Total		39 942 964,00	0,00
			CP nouveaux
			395 929,00
			2 466 604,00
			4 542 860,00
			13 412 032,00
			11 047 922,00
			7 148 267,00
			519 350,00
			255 335,00
			154 665,00
			39 942 964,00

F.C.T.V.A.	6 552 244
Subventions	5 575 499
Autofinancement et/ou emprunt	27 815 221

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 15CN007 / chapitres 20 + 23

Libellé de l'AP		Installation photovoltaïque Parking Calinésie	
Numéro		22CA001	
Financement			
CP annuels		CP 2023 (+DM N° 3)	Actu fin 2023
CP 2022 (réalisé)		0,00	
CP 2023 (réalisé)		224 041,00	-158 151,00
CP 2024		1 946 969,00	158 151,00
Total		2 171 010,00	0,00
			CP 2023 nouveaux
			0,00
			65 890,00
			2 105 120,00
			2 171 010,00

F.C.T.V.A.	356 132
Subventions	52 328
Autofinancement et/ou emprunt	1 762 550

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 22CA001 / chapitre 23

Libellé de l'AP		Piscine Saint Seurin sur l'Isle	
Numéro		23CN007	
Financement			
CP annuels		CP 2023	Actu fin 2023
CP 2023		59 118,00	-888,00
CP 2024		1 100 000,00	888,00
Total		1 159 118,00	0,00
			CP 2023 nouveaux
			58 230,00
			1 100 888,00
			1 159 118,00

F.C.T.V.A.	190 142
Subventions	228 900
Autofinancement	740 076

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 23CN007 / chapitre 23

Annexe n°2



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-318 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE TRANSPORT : ACTUALISATION AP/CP

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_318-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2023-04-107 et n°2023-06-203 relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe transport,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à des actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe transport au titre de la fin d'année 2023 selon le détail ci-annexé.

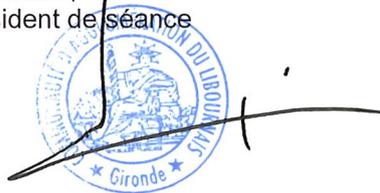
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne **22 décembre 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Actualisation fin d'exercice 2023

Libellé de l'AP	Mise à niveau des poteaux d'arrêt
Numéro	16NT104

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2019 (réalisé)	274 281,00		274 281,00
CP 2020 (réalisé)	277 723,00		277 723,00
CP 2021 (réalisé)	100 174,00		100 174,00
CP 2022 (réalisé)	99 298,00		99 298,00
CP 2023 (réalisé)	128 000,00	-32 256,00	95 744,00
CP 2024	128 000,00	32 256,00	160 256,00
Total	1 007 476,00	0,00	1 007 476,00

Financement	
F.C.T.V.A.	165 266
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	842 210

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 16NT104 / chapitre 21

Libellé de l'AP	Travaux schéma directeur d'accessibilité
Numéro	16NT105

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2016 (réalisé)	9 167,00		9 167,00
CP 2017 (réalisé)	20 691,00		20 691,00
CP 2018 (réalisé)	370 690,00		370 690,00
CP 2019 (réalisé)	153 608,00		153 608,00
CP 2020 (réalisé)	123 947,00		123 947,00
CP 2021 (réalisé)	136 006,00		136 006,00
CP 2022 (réalisé)	88 262,00		88 262,00
CP 2023 (réalisé)	162 000,00	-27 092,00	134 908,00
CP 2024	112 000,00	27 092,00	139 092,00
CP 2025	112 000,00		112 000,00
CP 2026	112 000,00		112 000,00
Total	1 400 371,00	0,00	1 400 371,00

Financement	
F.C.T.V.A.	229 717
Subventions	0
Autofinancement et/ou emprunt	1 170 654

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 16NT105 / chapitre 21

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Actualisation fin d'exercice 2023 - Suppression d'opération

Libellé de l'AE	Transport scolaire 2023 - 2027
Numéro	23NT108

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2023	900 000,00	-137 164,00	762 836,00
CP 2024	2 700 000,00		2 700 000,00
CP 2025	2 700 000,00		2 700 000,00
CP 2026	2 700 000,00		2 700 000,00
CP 2027	1 800 000,00		1 800 000,00
Total	10 800 000,00	-137 164,00	10 662 836,00

Financement	
Recettes	2 000 000
Autofinancement et/ou emprunt	8 800 000

Cette autorisation d'engagement est affectée sur l'opération 23NT108 / chapitre 011

Annexe n°3

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-319 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF VILLE DE LIBOURNE
ACTUALISATION AP/CP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_319-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2023-04-110 et 2023-11-287 relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à des actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe assainissement collectif de La Cali - Libourne au titre de la fin d'année 2023 selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance

Actualisation fin d'exercice 2023

Libellé de l'AP		Programme séparatif	
Numéro		20AL01APCP	
CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	36 121,00		36 121,00
CP 2021 (réalisé)	2 108 677,00		2 108 677,00
CP 2022 (réalisé)	1 208 826,00		1 208 826,00
CP 2023 (réalisé)	2 900 000,00	-367 254,00	2 532 746,00
CP 2024	3 150 000,00	367 254,00	3 517 254,00
CP 2025	1 375 000,00		1 375 000,00
Total	10 778 624,00	0,00	10 778 624,00

Financement	
F.C.T.V.A.	1 768 125
Subventions	1 441 423
Autofinancement et/ou emprunt	7 569 076

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20AL01APCP / chapitre 23

Libellé de l'AP		Programme de réhabilitation	
Numéro		20AL02APCP	
CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP 2023 nouveaux
CP 2020 (réalisé)	730 581,00		730 581,00
CP 2021 (réalisé)	148 266,00		148 266,00
CP 2022 (réalisé)	1 701 649,00		1 701 649,00
CP 2023 (réalisé)	1 450 000,00	-491 832,00	958 168,00
CP 2024	3 470 000,00	491 832,00	3 961 832,00
CP 2025	2 620 000,00		2 620 000,00
Total	10 120 496,00	0,00	10 120 496,00

Financement	
F.C.T.V.A.	1 660 166
Fonds soutien investissement	265 324
Autofinancement et/ou emprunt	8 195 006

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20AL02APCP / chapitre 23

Libellé de l'AP		Programme Bassin Bastide	
Numéro		20AL03APCP	
CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP 2023 nouveaux
CP 2020 (réalisé)	1 929 929,00		1 929 929,00
CP 2021 (réalisé)	2 879 302,00		2 879 302,00
CP 2022 (réalisé)	3 776 172,00		3 776 172,00
CP 2023 (réalisé)	2 300 000,00	-355 071,00	1 944 929,00
CP 2024	1 365 000,00	355 071,00	1 720 071,00
CP 2025	2 140 000,00		2 140 000,00
Total	14 390 403,00	0,00	14 390 403,00

Financement	
F.C.T.V.A.	2 360 602
Fonds soutien investissement	174 528
Autofinancement et/ou emprunt	11 855 273

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20AL03APCP / chapitre 23

Libellé de l'AP		Station d'épuration de Condat	
Numéro		20AL04APCP	
CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP 2023 nouveaux
CP 2020 (réalisé)	74 052,00		74 052,00
CP 2021 (réalisé)	139 518,00		139 518,00
CP 2022 (réalisé)	201 642,00		201 642,00
CP 2023 (réalisé)	770 000,00	-706 120,00	63 880,00
CP 2024	4 480 000,00	706 120,00	5 186 120,00
CP 2025	5 000 000,00		5 000 000,00
CP 2026	10 000 000,00		10 000 000,00
Total	20 665 212,00	0,00	20 665 212,00

Financement	
F.C.T.V.A.	3 389 921
Subventions	1 741 340
Autofinancement et/ou emprunt	15 533 951
	63880,35
	706 119,65

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20AL04APCP / chapitres 21 + 23

Annexe n°4



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-320 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE EAU VILLE DE LIBOURNE : ACTUALISATION

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_320-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Vu la délibération n°2023-04-109 relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe eau de La Cali – Libourne ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à des actualisations des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe eau de La Cali - Libourne au titre de la fin d'année 2023 selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance

Actualisation fin d'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le
 ID : 033-200070092-20231219-2023_12_320-DE



Libellé de l'AP	Réhabilitation des Châteaux d'eau		
Numéro	20EL01APCP		

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	12 770,00		12 770,00
CP 2021 (réalisé)	17 500,00		17 500,00
CP 2022 (réalisé)	243 901,00		243 901,00
CP 2023 (réalisé)	80 000,00	-72 924,00	7 076,00
CP 2024	400 000,00	72 924,00	472 924,00
CP 2025	400 000,00		400 000,00
Total	1 154 171,00	0,00	1 154 171,00

Financement	
F.C.T.V.A.	189 330
Subventions	64 764
Autofinancement et/ou emprunt	900 077

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20EL01APCP/ chapitres 23

Libellé de l'AP	Réhabilitation des réseaux d'eau potable		
Numéro	20EL02APCP		

CP annuels	CP 2023	Actu fin 2023	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	309 292,00		309 292,00
CP 2021 (réalisé)	906 031,00		906 031,00
CP 2022 (réalisé)	14 715,00		14 715,00
CP 2023 (réalisé)	500 000,00	-450 047,00	49 953,00
CP 2024	500 000,00	450 047,00	950 047,00
CP 2025	500 000,00		500 000,00
CP 2026	500 000,00		500 000,00
Total	3 230 038,00	0,00	3 230 038,00

Financement	
F.C.T.V.A.	529 855
Subventions	158 285
Autofinancement et/ou emprunt	2 541 898

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération 20EL02APCP / chapitres 23

Annexe n°5

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-321 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL CALI : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_321-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président, en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu les délibérations n°2023-091, n°2023-05-141 et n°2023-06-201 adoptant le budget primitif et les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget principal,

Vu la délibération n°2023-04-106 relative à l'actualisation des AP/CP de l'exercice 2023 du budget principal,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives, hors restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant correspondant au tiers des autorisations de programme ouvertes au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives),

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget principal de La Cali, à **3 347 675 €**,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget principal de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023, énumérés dans le tableau ci-dessous,

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

BUDGET PRIMITIF 2024 - OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL (hors AP/CP et hors reports)

Chapitres (hors AP)	Crédits ouverts en 2023	1/4 des crédits 2023	Code opération	Imputation (chap-art-fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits anticipés sur le BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	154 840,00 €	43 710,00 €	18CN029 - Logiciel et parc informatique 18CN029 - Logiciel et parc informatique 20CN001 - Schéma Directeur Eau Pluviale	20-2051-020-1N-FOO 20-2051-020-5C-SI 20-2051-721-0EPJU	enveloppe logiciel/licence licence freemal Palo Alto études complémentaires schéma Directeur	9 000,00 € 10 000,00 € 15 000,00 €
204 - subventions d'équipements	4 270 550,00 €	1 069 897,50 €	22CN009 - Aide à l'acquisition de vélos 18CN006 - Soutien aux entreprises	204-20427-820-0DGAZ 204-20427-61-0GRI	aides à l'acquisition de vélos soutien aux entreprises agricoles	50 000,00 € 17 000,00 € 67 000,00 €
	4 270 550,00 €	1 069 897,50 €	21CN005 - Travaux Eaux Pluviales 18CN004 - Réserves foncières économiques 18CN007 - Travaux ZAE 18CN015 - Aire de grand passage 18CN031 - Structures petite enfance trvs annuels 18CN032 - Structures enfance trvs annuels 18CN033 - Structures jeunesse trvs annuels 18CN045 - Renouvellement structures jeunes 18CN006 - Usine végétale Le Fleu 18CN039 - Gare d'Espiel 19CN003 - Observatoire de l'Abelille 21CN007 - Réaménagement des espaces jeunes 24CN003 - Relèvement Garage J Simon Esog	21-2158-791-0EPJU 21-2111-61-0FAE 21-2151-61-0BAE 21-2113-420-0GFI 21-2173-421-0BAT 21-2173-531-0BAT 21-2173-538-0BAT 21-2158-020-0BAT 21-2151-61-0BAT 21-2158-420-0BAT 21-2151-70-0BAT 21-2151-138-0BAT 21-2151-020-0BAT	travaux urgents Eau Pluviales acquisitions foncières pour réalisation du déma UISC travaux divers ZAE acquisition terrain aire de grand passage enveloppes travaux enveloppes travaux projet d'extension enveloppe travaux études MICE travaux aménagement espaces jeunes Guibers acquisition et travaux aménagement local 33 Bis Chem. de Verdier	1 200 000,00 € 20 000,00 € 40 000,00 € 50 000,00 € 30 000,00 € 10 000,00 € 25 000,00 € 30 000,00 € 5 000,00 € 65 000,00 € 38 000,00 € 240 000,00 € 10 000,00 € 10 000,00 € 10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 210 311,71 €	2 124 077,93 €	18CN042 - Divers bâtiments trvs annuels mise en conformité sécurité 18CN042 - Divers bâtiments trvs annuels mise à niveau couverture 18CN044 - Bâtements administratifs trvs annuels mise à niveau 18CN028 - Flotte automobile 18CN046 - Matériel festiviés 18CN046 - Matériel interventions techniques 18CN030 - Equipement restauration entretien 18CN029 - Logiciel et parc informatique 18CN029 - Logiciel et parc informatique 18CN035 - Téléphone	21-2155-020-0BAT 21-2155-020-0BAT 21-2155-020-0BAT 21-2188-020-0VEH 21-2188-020-0FEST 21-2188-020-0TEC 21-2188-020-0ENT0 21-2188-020-0SISI 21-2188-020-1TEL0 21-2188-020-0DEMO	enveloppes travaux enveloppes travaux enveloppes travaux enveloppe enveloppe enveloppe enveloppe matériel enveloppe matériel enveloppe matériel enveloppe matériel meubler et équipements (renvoies)	10 000,00 € 10 000,00 € 50 000,00 € 60 000,00 € 1 500,00 € 1 500,00 € 13 000,00 € 10 000,00 € 10 000,00 € 3 000,00 € 8 000,00 €
241 - Opérations patrimoniales	8 618 311,71 €	2 154 077,93 €		041-2151-01-0DFIN0	avances marchés publics	2 154 077,93 €
	208 000,00 €	73 000,00 €				73 000,00 €
TOTAL	13 290 701,71 €	3 347 675,43 €				2 728 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-322 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : DISPOSITION RELATIVES AUX
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_322-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu les délibérations n°2023-04-093, n°2023-06-204 et n°2023-11-283 relatives à l'adoption du budget primitif et des décisions modificatives n°1 et 2 de l'exercice 2023 du budget annexe centre aquatique,

Vu les délibérations n°2023-04-108 et n°2023-11-284 relatives à l'actualisation des AP/CP de l'exercice 2023 du budget annexe centre aquatique,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives, hors restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant correspondant au tiers des autorisations de programme ouvertes au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives),

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget annexe centre aquatique, à **83 033 €**,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe centre aquatique, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024, énumérés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2024 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE (hors AP/CP et hors reports)						
Chapitres (hors AP)	Crédits ouverts en 2023	1/4 des crédits 2023	Code opération	Imputation (chap.-art.-fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits anticipés sur le BP 2024
21 - Immobilisations corporelles	332 132,00 €	83 033,00 €	16C1029 - Logiciel et parc informatique	21/21835/323/INFO0	enveloppe	4 000
			16C1035 - Téléphonie	21/21838/323/TELO	enveloppe	1 000
			23CA001 - Travaux et équipements annuels	21/21351/323/SPORT1	voie d'ombiage (40 k€) analyseur COT (20 k€) enveloppe travaux (13 k€)	73 000
			23CA001 - Travaux et équipements annuels	21/2188/323/SPORT1	matériel et équipement (enveloppe)	5 000
TOTAL	332 132,00 €	83 033,00 €				83 000,00 €

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_322-DE



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-323 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE TRANSPORT : DISPOSITIONS RELATIVES A L'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,
 Vu les délibérations n°2023-04-092, n°2023-06-202 et n°2023-06-236 relatives à l'adoption du budget primitif et des décisions modificatives n°1 et 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Transport,
 Vu la délibération n°2023-04-107 et n°2023-06-203 relatives à l'actualisation des AP/CP du budget annexe Transport,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives, hors restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant correspondant au tiers des autorisations de programme ouvertes au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives),

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget annexe Transport, à **369 750 €**,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,
 Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe Transport, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024, énumérés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2024 - OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE TRANSPORT (hors AP/CP et hors reports)						
Chapitres (hors AP)	Crédits ouverts en 2023	1/4 des crédits 2023	Code opération	Imputation (chap.-art.-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits anticipés sur le BP 2024
21 - Immobilisations corporelles	1 479 000,46 €	369 750,12 €	19NT106 Véhicules et matériel spécifique transport	21/2153/TTRANS6	acquisition systèmes de cellules de comptages et vidéos (enveloppe)	35 000,00 €
			23NT107 Plan mobilité douce	21/2153/TTRANS1	Schéma directeur vélo (30 k€) Acquisition vélos en libre service (170 k€) Autres politiques de mobilité (100 k€)	300 000,00 €
TOTAL	1 479 000,46 €	369 750,12 €				335 000,00 €

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_323-DE



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-324 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES **BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT : DISPOSITIONS** **OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu les délibérations n°2023-04-103 et n°2023-06-206 et n°2023-11-286 relatives à l'adoption du budget primitif et des décisions modificatives n°1 et 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement Collectif Libourne,

Vu les délibérations n°2023-04-101 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe Eau Libourne,

Vu les délibérations n°2023-04-104 et n°2023-05-142 relatives à l'adoption du budget primitif et de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement Collectif Les Billaux Lalande de Pomerol,

Vu les délibérations n°2023-04-102 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe Eau Les Billaux Lalande de Pomerol,

Vu les délibérations n°2023-04-109, n°2023-04-110 et n°2023-11-287 relatives à l'actualisation des AP/CP des budgets annexes Assainissement et Eau Libourne,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives, hors restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant correspondant au tiers des autorisations de programme ouvertes au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives),

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève :

- pour le budget annexe Assainissement Collectif Libourne, à 131 550 €,
- pour le budget annexe Eau Libourne, à 34 500 €,
- pour le budget annexe Assainissement Collectif Les Billaux Lalande de Pomerol, à 15 000 €,
- pour le budget annexe Eau Les Billaux Lalande de Pomerol, à 38 090 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour les budgets annexes Assainissement Collectif et Eau Libourne, Assainissement Collectif Les Billaux Lalande de Pomerol, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023, énumérés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2024 - OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT (hors AP/CP et hors reports)							
Budget	Chapitres (hors AP)	Crédits ouverts en 2023	1/4 des crédits 2023	Code opération	Imputation (chap.-art.-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits anticipés sur le BP 2024
Budget annexe Assainissement Collectif Libourne	20 - Immobilisations incorporelles	66 000,00 €	21 250,00 €	22AL01 - Schéma directeur d'assainissement	202031/ASSAI	étude	20 000,00
	21 - Immobilisations corporelles	326 200,00 €	81 550,00 €	20AL05 - Divers réseaux	21017532/ASSAI	travaux assainissement (enveloppe)	50 000,00
	041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €	50 000,00 €		0412317/DFND	avances marchés publics	50 000,00
		526 200,00 €	131 550,00 €			0,00 €	120 000,00 €
Budget annexe Eau Libourne	21 - Immobilisations corporelles	136 000,00 €	34 500,00 €	20EL04 - Périmètre de protection des Forages	21017531/EAU	travaux (enveloppe)	15 000,00
				20EL03 - Extension et renforcement réseaux	21017533/EAU	travaux eau potable (enveloppe)	10 000,00
		136 000,00 €	34 500,00 €				25 000,00 €
Budget annexe Assainissement Collectif Billaux/Lalande de Pomerol	20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	10 000,00 €	22AB02 - Schéma directeur d'assainissement	202031/ASSAI	étude	10 000,00
	21 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €	22AB01 - Divers assainissement	21017532/ASSAI	travaux assainissement (enveloppe)	5 000,00
		60 000,00 €	15 000,00 €				15 000,00 €
Budget annexe Eau Billaux/Lalande de Pomerol	23 - Immobilisations en cours	152 560,00 €	38 090,00 €	20EB01 - Divers Eau potable	21017531/EAU	travaux eau potable (enveloppe)	10 000,00
		152 560,00 €	38 090,00 €				10 000,00 €
TOTAL		1 600 760,00 €	400 190,00 €				310 000,00 €

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calil le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation

Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_324-DE



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-325 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE GEMAPI : DISPOSITIONS RELATIVES A D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°2023-04-100 adoptant le budget primitif du budget annexe GEMAPI,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives, hors restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant correspondant au tiers des autorisations de programme ouvertes au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives),

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget annexe GEMAPI, à 283 762 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe GEMAPI, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024, énumérés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2024 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE GEMAPI (hors reports)						
Chapitres (hors AP)	Crédits ouverts en 2023	1/4 des crédits 2023	Code opération	Imputation (chap.-art.-fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits anticipés sur le BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	222 750,00 €	55 687,50 €	20CH002 Travaux Gemapi	20/2031/731/GEMAPI	fraie d'études (digue)	235 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	912 299,29 €	228 074,82 €		21/2151/731/GEMAPI	Travaux (végétalisation digues et aménagement prévention crues Canteranne)	45 000,00 €
TOTAL	1 135 049,29 €	283 762,32 €				280 000,00 €

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_325-DE



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-326 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION :
RELATIVES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°2023-04-099 adoptant le budget primitif du budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives, hors restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant correspondant au tiers des autorisations de programme ouvertes au budget de l'année précédente (budget primitif et décisions modificatives),

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion, à 17 675 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe Port de Libourne-Saint-Emilion, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024, énumérés dans le tableau ci-dessous :

1.

BUDGET PRIMITIF 2024 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE PORT (hors reports)					
Chapitres (hors AP)	Crédits ouverts en 2023	1/4 des crédits 2023	Imputation (chap.-art.- fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits anticipés sur le BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 500,00 €	20/2031/PORT	frais d'études (berges)	10 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	20 700,00 €	5 175,00 €	21/21735/PORT	travaux (enveloppe)	5 000,00 €
TOTAL	70 700,00 €	17 675,00 €			15 500,00 €

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne **22 décembre 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_326-DE



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-327 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philipe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
BUDGET ANNEXE TRANSPORT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2023 du budget annexe « transport » a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 1 450 000 €,

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et qu'il sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire : Budget principal La Calvi - dépense : chapitre 65 – article 657364 - Budget annexe « transport » - recette : chapitre 74 – article 7478

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calvi le

Fait à Libourne **22 décembre 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-328 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU
BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 – 2/2
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_328-DE



Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2023 du budget annexe « Pépinière d'entreprise » a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 110 000 €,

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et qu'il sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire : Budget principal La Cali - dépense : chapitre 65 – article 6521 - Budget annexe « Pépinière d'entreprises » - recette : chapitre 75 – article 7552

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne le 22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance


SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023
DELIBERATION n° 2023-12-329 – 1/2
Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78
Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_329-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2023 du budget annexe « centre aquatique » est prévu pour sa section de fonctionnement par le biais d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 2 550 000 €,

Considérant que le montant définitif de cette subvention d'équilibre sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 dans la limite de cette inscription budgétaire et qu'il sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure et verser la subvention d'équilibre correspondante.

Imputations budgétaires :

Fonctionnement : Budget principal La Calix - dépense : chapitre 65 – article 657363 - Budget annexe « centre aquatique » - recette : chapitre 74 – article 74751

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calix

Fait à Libourne le 22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-330 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU
BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE- SAINT EMILION AU TITRE DE L'ANNEE
2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 – 2/2
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_330-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2023 du budget annexe « Port de Libourne Saint Emilion » a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 89 000 €

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et qu'il sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du ... décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire : Budget principal La Cali - dépense : chapitre 65 – article 657364 - Budget annexe « Port de Libourne Saint Emilion » - recette : chapitre 74 – article 74

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-331 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET PRINCIPAL : AVANCE SUR SUBVENTION ANNUELLE 2024 POUR LE
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_331-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention de la Communauté d'agglomération du Libournais versée au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public intercommunal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement social et de solidarité sur le territoire communautaire,

Considérant que la subvention annuelle 2024 sera votée après l'adoption du budget primitif de la Cali, soit au plus tard le 15 avril 2024,

Considérant la nécessité, pour ne pas pénaliser le fonctionnement du CIAS et plus particulièrement le paiement des factures de ses partenaires, de procéder au versement d'une avance sur la subvention 2024 à attribuer à l'établissement intercommunal,

Considérant que la subvention versée, au titre de l'exercice 2023, s'est élevée à un montant de 950 000 € et que l'avance sur la subvention 2023 pourrait être fixée à 30% de cette somme, soit un montant de 285 000€,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,
Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2024, une avance sur subvention au CIAS sur le budget principal 2024 d'un montant de 285 000 €.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 657362

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-332 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
RENOUVELLEMENT DE L'AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_332-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 portant création du budget annexe « Assainissement collectif Les Billaux – Lalande de Pomerol » doté de l'autonomie financière et attribuant à ce budget annexe une avance de trésorerie du budget principal de La Cali de 50 000€ remboursable au plus tard le 31 décembre 2021,

Vu les arrêtés 2020-201 en date du 19 mai 2020 et 2020-383 en date du 29 juillet 2020 pris dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID – 19 portant ce montant d'avance respectivement à 500 000€ puis à 650 000€,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 juin 2021 décidant de ramener ce montant d'avance à 250 000€ et d'en repousser la date limite de remboursement au 31 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 décidant de reporter la date limite du remboursement de cette avance au 31 décembre 2023,

Considérant que la trésorerie actuelle de ce budget annexe doté de l'autonomie financière ne permet pas d'envisager le remboursement de l'avance faite par le budget principal à la date du 31 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à reporter la date limite de remboursement de l'avance de trésorerie faite par le budget principal de La Cali au budget annexe « Assainissement collectif Les Billaux – Lalande de Pomerol » pour un montant de 250 000€ au 31 décembre 2025.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,

Vice-présidente,

Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-333 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
RENOUVELLEMENT DE L'AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET ANNEXE SPANC

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_333-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 portant création du budget annexe « Régie communautaire d'assainissement non collectif - SPANC » doté de l'autonomie financière et attribuant à ce budget annexe une avance de trésorerie du budget principal de La Cali de 130 000€ remboursable au plus tard le 31 décembre 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 juin 2021 décidant, le montant initial de 130 000€ étant trop élevé au vu du périmètre d'intervention de la régie communautaire, de ramener ce montant d'avance à 25 000€ et d'en repousser la date limite de remboursement au 31 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 décidant de reporter la date limite du remboursement de cette avance au 31 décembre 2023,

Considérant que la trésorerie actuelle de ce budget annexe doté de l'autonomie financière ne permet pas d'envisager le remboursement de l'avance faite par le budget principal à la date du 31 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à reporter la date limite de remboursement de l'avance de trésorerie faite par le budget principal de La Cali au BA SPANC pour un montant de 25 000€ au 31 décembre 2025.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne le 22 décembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-334 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
RENOUVELLEMENT DE L'AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_334-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2020 portant création du budget annexe « port de Libourne – Saint Emilion » doté de l'autonomie financière et attribuant à ce budget annexe une avance de trésorerie du budget principal de La Cali de 150 000€ remboursable au plus tard le 31 décembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2022 décidant de porter le montant de cette avance de trésorerie à 200 000€ remboursable au plus tard au 31 décembre 2023,

Considérant que la trésorerie actuelle de ce budget annexe doté de l'autonomie financière ne permet pas d'envisager le remboursement de l'avance faite par le budget principal à la date du 31 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à reporter la date limite de remboursement de l'avance de trésorerie faite par le budget principal de La Cali au BA « port de Libourne – Saint Emilion » pour un montant de 200 000€ au 31 décembre 2025.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance

Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



(Handwritten signature of Fabienne Fonteneau)



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-335 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
RÉGIE CENTRE AQUATIQUE : PRISE EN CHARGE DES CHÈQUES FRAUDULEUX DE L'AGENCE NATIONALE DES CHÈQUES VACANCES (ANCV)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_335-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-Président en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.16-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant l'application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'instruction codificatrice 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais, en date du 11 février 2021, créant la régie de recettes pour le Centre Aquatique,

Vu le rapport de l'ANCV relatif à des chèques vacances frauduleux pour un montant de 225 €, encaissés par la Régie de recettes du Centre Aquatique,

Considérant que cela entraîne un déficit de 225 € pour la Régie de recettes du Centre Aquatique,

Considérant que ce déficit est lié à un caractère imprévisible et indétectable comme défini par l'article n°1148 du Code Civil,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable à la prise en charge du déficit d'un montant de 225 € pour la Régie de recettes du Centre Aquatique, correspondant au montant des chèques frauduleux de l'Agence Nationale des Chèques vacances (ANCV).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-336 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

OFFRE DE CONCOURS : RESTRUCTURATION DU COLLÈGE DE COUTRAS

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 – 2/2
2023-12-336
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_336-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques et Monsieur Jean Louis ARCARAZ, conseiller délégué en charge du sport ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Conseil départemental de la Gironde en date du 10 mars 2023 interrogeant La Cali sur sa volonté de participer financièrement aux travaux de rénovation du collège Henri de Navarre de Coutras ;

Considérant que cette rénovation s'inscrit dans le plan exceptionnel « Collèges Ambitions 2024 » adopté par le conseil départemental de la Gironde le 11 septembre 2017 ;

Considérant que le collège Henri de Navarre de Coutras, construit à la fin de années 1960 et pour une capacité théorique de 900 élèves, a bénéficié d'une première réhabilitation en 1994 ;

Considérant que cette restructuration intègre la construction d'une structure artificielle d'escalade de 11 mètres de haut ainsi qu'un murs blocs, intégrée dans l'agrandissement du gymnase (environ 220 m²) ;

Considérant qu'il n'existe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais que 2 murs d'escalade à Libourne, les plus proches se situant ensuite à Marsas et à Saint-André-de-Cubzac ;

Considérant, en conséquence, l'engouement de cette discipline au sein du seul club d'escalade du territoire – Escalibourne - dont les inscriptions annuelles sont clôturées en une demi-journée faute de pouvoir proposer un nombre de créneaux de pratique suffisant ;

Considérant que les adhérents de ces associations sont majoritairement des administrés de la Communauté d'Agglomération du Libournais ;

Considérant que l'utilisation des équipements sportifs des collèges par les associations hors temps scolaire est souhaitée par le Conseil départemental de la Gironde ;

Considérant la possibilité pour une personne publique d'apporter une contribution financière à la rénovation d'un ouvrage public effectuée par une autre personne publique et que l'offrant ait un intérêt direct ou indirect à l'opération ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'offre de concours faite au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la restructuration du collège de Coutras à hauteur de 150 000 euros, notamment pour que cette dernière intègre la construction d'une structure artificielle d'escalade;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'offre de concours avec le Conseil Départemental de la Gironde ainsi tous les actes nécessaires à la réalisation de cette offre, avenant compris, hors clauses financières ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année concernée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance